

SERVICES
TECHNIQUES

._.._.

ADMINISTRATIF

._.._.

ST/JZ/JDA/EL/SD

Domaine : VOIRIE / CIRCULATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°177/26

Département de
SEINE-ET-MARNE

._.._.

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

._.._.

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Dérogation à l'arrêté du Maire N°534/02, relatif à la circulation des véhicules de plus de 3,5t dans l'avenue de la République, à partir du mardi 19 mai 2026 jusqu'au mercredi 19 mai 2027.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R417-1 à R417-13,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du Livre I- 4^{ème} partie,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise GOLD FERMETURES, domiciliée 06 Avenue de la République-à Roissy-en-Brie, en vue d'effectuer des livraisons au droit du 66 Avenue de la République à Roissy-en-Brie,

CONSIDERANT la nécessité de déroger à l'arrêté du Maire N°534/02 du 17/09/02 afin de permettre la circulation des véhicules de plus de 3,5t à partir du mardi 19 mai 2026 jusqu'au mercredi 19 mai 2027.

A R R E T E

Article 1 : Les véhicules de plus de 3,5t sont autorisés à circuler dans l'avenue de la République, à partir du mardi 19 mai 2026 jusqu'au mercredi 19 mai 2027

Article 2 : Monsieur PEREIRA Paulo est chargé de l'installation et de l'entretien de la signalisation et de l'affichage réglementaire sur le lieu De livraison.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 4 : MM. et Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'Aménagement durable,
de la Transition écologique, des
Travaux et de la commande publique
Jonathan ZERDOUN